

Etudes et suivis ornithologiques sur les Zones de Protection Spéciale animées par le Parc naturel régional des Corbières-Fenouillèdes – année 2024

-

Lettre de commande

Marché de prestation intellectuelle et de service

Mode de consultation : procédure adaptée

Date limite de remise des plis : le 12 avril à 12h

Maître d'ouvrage

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes
2, rue de la cave coopérative
11350 TUCHAN

Contact

Rémi PESCAY, chargé de mission Natura 2000

04 68 33 99 80

07 56 42 91 51

r.pescay@corbieres-fenouilledes.fr

*



Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Table des matières

1	Présentation de la demande	1
2	Présentation des zones concernées.....	2
3	Cahier des charges.....	3
	• 3.1 Suivi des couples de Faucon pèlerin des Corbières-Fenouillèdes	3
	• 3.2 Appui à la mise à jour du diagnostic écologique de la ZPS Corbières occidentales.....	4
4	Consultation et présentation de l'offre.....	5
	• 4.1 Calendrier de consultation	5
	• 4.2 Contenu de l'offre.....	5
	• 4.3 Date et délai d'exécution	5
	• 4.4 Propriété des données, droit d'utilisation et confidentialité.....	65
	• 4.5 Modalité de validation de l'offre	6
5	Critères de sélection et pondération.....	6
6	Acte d'engagement	7
	Annexes	9





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

1 Présentation de la demande

La présente lettre de commande définit les prestations attendues pour les sites Natura 2000 « Corbières orientales - FR9112008 », « Corbières occidentales - FR9112027 », « Hautes-Corbières - FR9112028 », « Basses-Corbières - FR9110111 », animés par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes (PNR CF), sur le volet « Etudes et suivis ornithologiques ».

Trois chargés de missions Natura 2000 ont pour mission l'animation de ces sites :

- * Site « Basses Corbières » : Rémi PESDAY (r.pescay@corbieres-fenouilledes.fr)
- * Sites « Corbières occidentales » et « Corbières orientales » : Aurore LLEDO (a.lledo@corbieres-fenouilledes.fr)
- * Sites « Hautes-Corbières » : John HOLLIDAY (j.holliday@corbieres-fenouilledes.fr) ;

La structure experte en ornithologie appuiera les chargés de mission Natura 2000 des sites dans les domaines suivants :

- * Suivi des couples de Faucon pèlerin dans les Corbières-Fenouillèdes ;
- * Appui à la mise à jour du diagnostic écologique du DOCOB de la ZPS Corbières occidentales.

Cette prestation fait l'objet d'une demande de subvention (7.6.2 Animation des documents de gestion des sites Natura 2000) auprès des services compétents de la Région Occitanie.

Le nombre de jours alloués à ces différentes missions sera réparti en fonction des sites Natura 2000 comme ci-dessous :

ZPS	Corbières Orientales	Corbières Occidentales	Hautes-Corbières	Basses Corbières
Suivi Faucon pèlerin	2 jours	2,5 jours	4 jours	6 jours
Appui MAJ diagnostic écologique DOCOB		10 jours		

Les jours pourront être modulés entre les sites en fonction des besoins d'animation sur chaque site après accord avec le PNR CF.





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



La notification de l'attribution du marché ne pourra être faite qu'après un retour officiel des services de la Région relatif à l'enveloppe « Animation 2024 des sites Natura 2000 » demandée par le PNR CF, dans le cadre du dialogue de gestion.

2 Présentation des zones concernées

Les zones d'étude correspondent aux périmètres des Zones de Protection Spéciale suivantes :

- * « Corbières orientales »
Code FR9112008
Superficie : 25 429 ha ;
Lien vers le DOCOB : <https://corbieres.n2000.fr/les-sites-des-corbieres/corbieres-orientales-zps/document-d-objectifs-0>

- * « Corbières occidentales »
Code FR9112027
Superficie : 22 965 ha ;
Lien vers le DOCOB : <https://corbieres.n2000.fr/les-sites-des-corbieres/corbieres-occidentales-zps/document-d-objectifs-0>

- * « Basses Corbières »
Code FR9110111
Superficie : 29 495 ha ;
Lien vers le DOCOB : <https://corbieres.n2000.fr/les-sites-des-corbieres/basses-corbieres-zps/document-d-objectifs>

- * « Hautes-Corbières »
Code FR9112028
Superficie : 28 398 ha ;
Lien vers le DOCOB : <https://corbieres.n2000.fr/les-sites-des-corbieres/hautes-corbieres-zps/document-d-objectifs>

Les périmètres des sites sont représentés en annexe 1.





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

3 Cahier des charges

3.1 Suivi des couples de Faucon pèlerin des Corbières-Fenouillèdes

Présentation de l'étude

Contexte

Le Faucon pèlerin est une espèce d'intérêt communautaire de la famille des Falconidés. Sédentaire sur le territoire des Corbières et du Fenouillèdes, il représente un enjeu fort pour trois des quatre ZPS animées par le PNR CF – Basses Corbières, Corbières orientales et Hautes-Corbières – et un enjeu modéré pour la ZPS Corbières occidentales.

Les secteurs des Corbières et du Fenouillèdes riches en falaises calcaires, même de taille restreinte, constituent des lieux de nidification privilégiés pour ce rapace, qui n'a en revanche pas de besoin particulier en termes de zone d'alimentation, puisque chassant quasi-exclusivement en vol.

Un inventaire des sites de nidification a été réalisé en début d'année 2019 à l'échelle des quatre sites, avec un seul passage réalisé par site connu ou potentiel.

A l'échelle des ZPS des Corbières-Fenouillèdes, les principales menaces identifiées dans les différents DOCOB restent d'actualité :

- * Dérangeant à proximité des sites de reproduction (travaux forestiers, sports et loisirs de pleine nature, ...) ;
- * Electrocutation/collision avec le réseau électrique ;
- * Persécutions directes de l'espèce (tir, piégeage, empoisonnement, désairage) ;
- * Aménagements divers et urbanisation.

Objectifs

En 2019, l'inventaire avait seulement porté sur le cantonnement des couples (période février-mars). L'objectif de ce suivi 2024 est double :

- * Contrôler, 5 ans après, la présence de l'espèce sur les sites connus et ainsi établir une dynamique des populations sur les Corbières-Fenouillèdes ;
- * Localiser avec précision les sites de nidification, et évaluer la productivité des couples.

Missions et périodes de l'étude

Le suivi des couples se divisera en deux phases sur la saison de reproduction :

- * Février-Mars 2024 : un premier passage pour le recensement des sites occupés en 2024 ;





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



- * Mai-juin 2024 : deux passages prévus pour vérifier le cantonnement, et évaluer le succès de reproduction des couples.

Alors que la 1^{ère} phase sera entièrement réalisée en régie par les chargés de mission Natura 2000 du PNR, le prestataire aura lui pour missions sur la 2^{ème} phase :

- D'organiser et d'animer une réunion de lancement de l'étude ;
- De réaliser une partie de la deuxième phase de terrain, à laquelle participera également un stagiaire du PNR (niveau Bac +1) ; la coordination sera donc essentielle entre les deux parties afin de répartir au mieux les dates et lieux de prospection des deux passages prévus sur chaque secteur sur la période de mai-juin ;
- De produire les couches SIG et bases de données associées aux inventaires et de l'ensemble des observations résultant de la présente commande. Les autres espèces contactées (non visées par le protocole) devront être notées (date, localisation ...). Cette base de données devra être compatible avec le cahier des charges SIG de la DREAL pour le SINP et Natura 2000. Les couches SIG et la base de données relatives aux observations devront être remises au maître d'ouvrage avant la fin d'année d'animation, soit **avant le 31 décembre 2024** ;
- De produire un rapport-bilan du suivi 2024, qui pourra s'appuyer sur le rapport rédigé par le stagiaire du PNR ; ce rapport intégrera la comparaison des résultats obtenus lors des suivis 2019 et 2024, et devra être remis au maître d'ouvrage **avant le 31 décembre 2024**.

➤ 3.2 Appui à la mise à jour du diagnostic écologique de la ZPS Corbières occidentales

Présentation de l'étude

Un inventaire « passereaux » a été réalisé à l'échelle de la ZPS Corbières occidentales en 2023, avec l'objectif de mettre à jour les données de l'inventaire précédent, datant de 2010.

A la suite de cet inventaire et ses résultats, un appui à l'animatrice du site est demandé pour l'actualisation du diagnostic écologique du DOCOB de la ZPS (missions précisées ci-après).

Missions et périodes de l'étude

Le prestataire aura ainsi pour mission d'apporter un **appui à la mise à jour du diagnostic écologique du DOCOB**, en réalisant :

- Une analyse statistique comparative des résultats des inventaires « Passereaux » réalisés en 2010 et en 2023, permettant d'établir la dynamique des populations des espèces (format tableur) ;





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

- La mise à jour de la cartographie de répartition des espèces ;
- La réécriture des fiches d'espèces d'intérêt communautaire (sur la base des fiches déjà existantes dans le DOCOB de la ZPS) et ajout d'éventuelles nouvelles fiches espèces ;
- L'analyse écologique de l'inventaire réalisé en 2023 : mise à jour de l'état de conservation et analyse des facteurs d'évolution.

Les divers documents produits devront être remis au PNR CF **au plus tard le 31 décembre 2024**.

4 Consultation et présentation de l'offre

➤ 4.1 Calendrier de consultation

Le présent cahier des charges est disponible sur le site internet du PNR CF (<https://www.parc.corbieres-fenouilledes.fr/>).

Les offres sont à envoyer avant le 12 avril 2024 à 12h00.

La remise des plis est prévue uniquement par voie numérique dématérialisée. Le pli est à remettre par mail à l'adresse suivante : commande-publique@corbieres-fenouilledes.fr

Les dossiers reçus après cette date butoir ne seront pas analysés.

➤ 4.2 Contenu de l'offre

Les candidats fourniront à l'appui de leur proposition :

- * L'**acte d'engagement**, complété et signé avec les montants HT et TTC exprimés en euros ;
- * une **note** précisant la méthodologie qu'ils envisagent de mettre en œuvre pour mener à bien l'ensemble de la démarche ainsi que les efforts de prospection de terrain qui seront mis en œuvre ;
- * la **liste des références** des études déjà conduites dans les domaines considérés et les **noms, qualités et compétences des personnels mis à disposition** pour la réalisation des études ;
- * un **calendrier prévisionnel** des différentes phases de la prestation, le délai d'exécution des travaux étant fixé au 31 décembre 2024 maximum.

➤ 4.3 Date et délai d'exécution

Le marché commence à la date de la notification de son attribution (bon pour accord) et devra être terminé avant le 31 décembre 2024, le maître d'ouvrage ayant reçu l'ensemble des rendus à cette date.





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



➤ 4.4 Propriété des données, droit d'utilisation et confidentialité

Le PNR CF est destinataire de tous les documents réalisés (exemplaire papier et fichier numérique). Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin à des fins non commerciales.

Le prestataire cède au PNR CF les droits patrimoniaux des photographies réalisées dans le cadre des missions de l'étude ; toute utilisation des photographies à des fins de communication, d'information et de sensibilisation est autorisée lorsque celles-ci sont utilisées dans un but non commercial (cf. contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d'auteur en annexe 2).

➤ 4.5 Modalité de validation de l'offre

La notification de l'attribution du marché ne pourra être faite qu'après un retour officiel des services de la Région relatif à l'enveloppe « Animation 2024 des DOCOB des sites Natura 2000 » demandée par le PNR CF, dans le cadre du dialogue de gestion.

5 Critères de sélection et pondération

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note sur vingt points, pondérée au vu des critères suivants :

- * le prix (40 %) ;
- * la valeur technique (60 %) comprenant :
 - la pertinence de l'analyse du contexte de la mission, de la compréhension de l'opération et des enjeux ;
 - la pertinence de la composition de l'équipe et l'adéquation des moyens à la mission, références et expériences ;
 - le planning détaillé des prestations ;
 - la pertinence de la méthodologie proposée par étape opérationnelle et justification du planning prévisionnel.





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

6 Acte d'engagement

Le détail de la commande se trouve dans le tableau ci-dessous.

	Corbières Orientales		Corbières Occidentales		Hautes-Corbières		Basses Corbières	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Suivi Faucon pèlerin								
Appui MAJ diagnostic écologique DOCOB								
Total	HT							
	TTC							

Nom de la société :

	Signataire	Interlocuteur privilégié auprès de la collectivité (à remplir si différent du signataire)
Prénom		
Nom		
Fonction		
Tél. fixe		
Tél. mobile		
E-mail		





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Adresse professionnelle de la société :

Adresse :

Code postal : Ville : Complément :

SIRET : - - - Code APE/NAF :

Signature des parties

Fait à Tuchan, le

Le Président

A

le

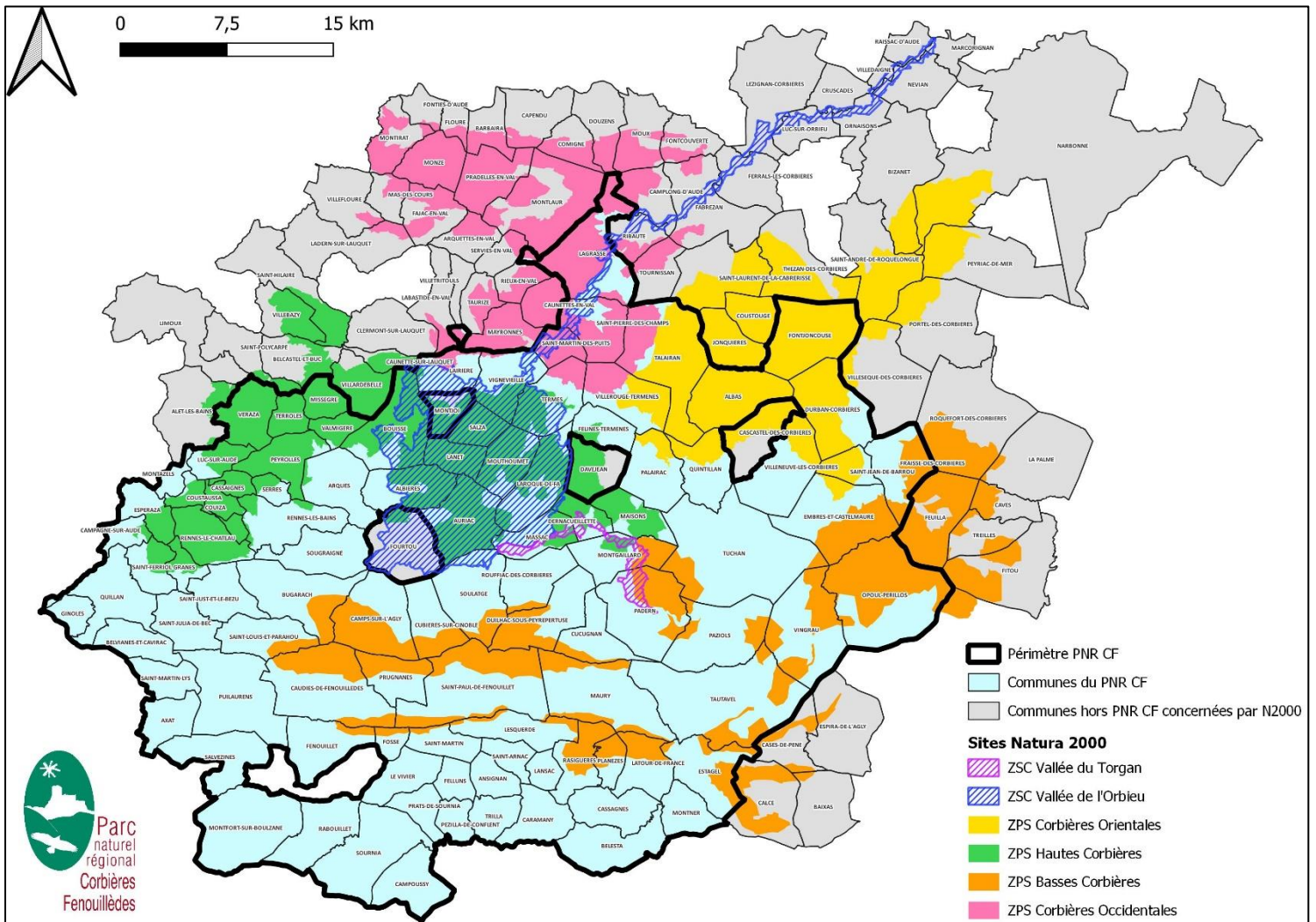
La société

Hervé Baro



Annexes

Annexe 1 : Carte des sites Natura 2000 animés par le Parc naturel régional des Corbières-Fenouillèdes





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Annexe 2 : Contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d'auteur

ENTRE UN PHOTOGRAPHE ET LE PARC NATUREL REGIONAL DES CORBIERES-FENOUILLEDES

Entre les soussignés :

Le Parc naturel régional des Corbières-Fenouillèdes

2, rue de la cave coopérative – 11350 Tuchan

Tél. : 04 68 33 99 80

Courriel : contact@corbieres-fenouilledes.fr

Ci-après désigné « PNRCF »

Et

Ci-après désigné le « photographe » ou l' « auteur »

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le photographe cède gratuitement au PNRCF ses droits patrimoniaux d'auteur tels que formulés à l'article L.122-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Les droits patrimoniaux comprennent le droit de reproduction (fixation matérielle de l'œuvre) et le droit de représentation (communication de l'œuvre au public).

Par cette cession, le PNRCF est autorisé à utiliser les images visées, dans un but d'information sur les études et suivis qu'il mène, et dans les conditions définies ci-dessous.

Ce contrat concerne la cession des photographies numériques ou numérisées réalisées dans le cadre de la mission relative aux **études et suivis ornithologiques 2024 sur les ZPS animées par le PNRCF.**





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

ETENDUE DES DROITS CEDES

Cession du droit de représentation et de reproduction : l'auteur cède au PNRCF des droits d'exploitation et de reproduction de photographies tels que formulés ci-après.

Rétrocession du droit d'utilisation des images

L'auteur autorise l'intégration des images dans une photothèque numérique et leur consultation sur écran informatique au siège du PNRCF.

Utilisation non commerciale

L'auteur autorise l'utilisation de ses photographies sur tout support, pour des activités non commerciales, menées par le PNRCF et la Fédération des Parcs naturels régionaux (PNR) de France, avec ou sans partenaire, dont l'objectif est la promotion du territoire, des Parcs et de leurs actions.

Ces activités non commerciales comprennent notamment :

- Les publications de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, ainsi que les documents de promotion, d'information ou de sensibilisation environnementale par le PNRCF ;
- L'utilisation pour illustrer tout article de presse ou autres documents pour la promotion des Parcs, de la Fédération des PNR de France ou de leurs activités ;
- Les activités à but pédagogique, telles que des expositions, des projections publiques, des diaporamas libres d'accès ;
- L'édition de CD audio, CD-Rom, DVD de promotion distribué gratuitement, et tout autre support numérique gratuit ;
- Les rapports d'étude du PNRCF à usage interne et les documents nécessaires à l'animation des sites Natura 2000.

CONSULTATION DES IMAGES SUR INTERNET

Les photographies visées au présent contrat pourront servir à illustrer le site Internet du PNRCF et de la Fédération des PNR de France.

MENTIONS OBLIGATOIRES

Pour toutes ces utilisations, aussi bien par le PNRCF que par la Fédération des PNR de France et son réseau, il sera fait mention du nom de l'auteur et du PNRCF de la manière suivante : © X. XXXXX

CONTREPARTIE DU PNRCF A LA CESSION

La photothèque du PNRCF fonctionne comme une banque d'images : le PNRCF s'engage à mettre en relation le photographe avec tout acheteur intéressé par une image en communiquant au demandeur les coordonnées du photographe. L'échange se traitera directement entre le demandeur et le photographe.





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

DUREE ET ETENDUE GEOGRAPHIQUE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour toute la durée des droits patrimoniaux. Selon l'article L.123-1, le droit patrimonial d'auteur dure toute la vie de l'auteur, et à son décès, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent.

L'autorisation d'exploiter l'œuvre conformément aux destinations prévues dans ce présent contrat est valable sur tout le territoire français et à l'étranger.

LIMITES A LA CESSION

Le photographe demeure libre d'utiliser ces images par ailleurs, sans toutefois en faire un usage contraire à l'esprit des PNR.

QUANT AUX PHOTOGRAPHIES

- *Personnes photographiées*

L'auteur garantit au PNRCF la libre utilisation des photographies et décharge donc le PNRCF de tout recours ou de toute réclamation émanant des personnes physiques photographiées au titre de leur droit à l'image, ainsi que des personnes physiques ou morales, propriétaires de biens sujets des photographies, au titre de leur droit de propriété.

Dans le cas où ces autorisations n'auraient pas été recueillies, cela sera indiqué expressément à la fin de ce contrat.

- *Légendes*

L'auteur s'engage à élaborer une description des images produites suivant les critères qui lui seront fournis par l'administrateur responsable du projet (notamment habitat naturel et lieu).

Le PNRCF pourra demander au photographe d'apporter des descriptions ou des explications complémentaires à ces clichés.

- *Retouches, utilisation partielle de l'œuvre*

L'auteur autorise l'utilisation partielle, la retouche, la modification d'une image.

GARANTIES DE L'AUTEUR

L'auteur déclare et garantit être le seul détenteur des droits d'exploitation desdites photographies, et peut en conséquence en céder l'utilisation au PNRCF, sans que ce dernier ne soit jamais ni recherché ni inquiété. L'auteur déclare en outre n'être tenu à ce jour par aucun engagement pouvant entraver ou retarder la bonne exécution du présent contrat.

Le photographe garantit le PNRCF contre tout trouble, revendication, et éviction quelconque.





Dans le cadre de la démarche



Avec le soutien financier de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

RESPONSABILITE DU PNRCF

Le PNRCF s'engage à utiliser les photographies conformément à la vocation des Parcs qui est « *de protéger et valoriser le patrimoine naturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.* »

Le PNRCF s'engage à prendre toutes les dispositions pour garantir la non-reproduction par des tiers des documents numérisés.

Le PNRCF et l'auteur s'engagent à se prêter mutuellement appui pour poursuivre toute contrefaçon ou usage abusif par toutes voies légales.

EN CAS DE LITIGE

En cas de différend concernant l'application ou l'interprétation du présent contrat, les parties ont la faculté de recourir d'un commun accord à la conciliation. Cette mission est confiée à deux conciliateurs qui l'acceptent, l'un étant désigné par le PNRCF et l'autre par le photographe. Les conciliateurs proposent un compromis aux parties qui demeurent libres de l'accepter ou de le refuser. Un compromis accepté par les parties met fin à toute action ou revendication.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Montpellier sera seul compétent.

Fait à _____, le _____

Le photographe	Pour le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Corbières-Fenouillèdes Hervé BARO Président
----------------	--

